

La rémunération des enseignants du MEN : en 2013, le salaire net moyen diminue de 1 % en euros constants

■ En 2013, un enseignant à temps plein perçoit en moyenne un salaire mensuel net de 2 450 euros. Par rapport à 2012, le salaire net diminue de 0,2 % en euros courants et de 1 % en euros constants, compte tenu d'une hausse des prix de 0,9 %. Cette baisse résulte, notamment, des mesures statutaires en vigueur en 2013 telles que la non-revalorisation du point d'indice ainsi que la hausse des cotisations sociales. Elle résulte également d'un renouvellement de la population enseignante marqué par les recrutements et les départs. En revanche, le salaire net moyen des enseignants présents en 2012 et 2013 avec la même quotité de travail augmente de 0,3 % en euros constants.

Marion Defresne, DEPP-A2

■ En 2013, le salaire net mensuel moyen en équivalent temps plein (EQTP) d'un enseignant des premier et second degrés du ministère de l'Éducation nationale s'élève à 2 450 euros, secteurs public et privé sous contrat confondus (**FIGURE 1**). Il s'établit à 2 210 euros pour un enseignant du premier degré et à 2 640 euros pour un enseignant du second degré. Il s'agit de la rémunération perçue par un enseignant occupant son poste à temps plein toute l'année ou celle que percevrait un enseignant à temps partiel s'il travaillait à temps plein toute l'année. Par rapport à 2012, le salaire net moyen diminue de 0,2 % en euros courants. Compte tenu d'une hausse des prix de 0,9 % en moyenne annuelle en 2013, ce dernier diminue de 1 % en euros constants en 2013. L'écart de salaire net entre l'enseignement du premier degré et celui du second degré se réduit légèrement entre 2012 et 2013, passant de 450 euros en 2012 à 430 euros en 2013. La baisse du salaire net est plus forte dans le second degré que dans le premier degré (- 1,2 % en euros constants contre - 0,5 %).

1 – Salaires nets mensuels 2013 et évolution 2012-2013

	Salaires nets mensuels moyens en EQTP (€)		Évolution 2012-2013 (%)	
	2012	2013	€ courants	€ constants
Ensemble	2 452	2 448	- 0,2	- 1,0
Titulaires	2 493	2 490	- 0,1	- 1,0
Non-titulaires	1 810	1 814	0,2	- 0,7
Enseignants du premier degré	2 199	2 208	0,4	- 0,5
Titulaires	2 209	2 217	0,4	- 0,5
Non-titulaires	1 423	1 440	1,2	0,3
Enseignants du second degré	2 647	2 637	- 0,4	- 1,2
Titulaires	2 732	2 726	- 0,2	- 1,1
Non-titulaires	1 848	1 849	0,0	- 0,8

Champ : France entière (hors Mayotte), public et privé sous contrat.

Ces évolutions résultent d'une plus forte diminution du traitement indiciaire brut et des primes et rémunérations annexes pour les enseignants du second degré que pour ceux du premier degré.

En 2013, le salaire net mensuel moyen d'un enseignant non titulaire à temps plein équivaut à 73 % de celui d'un enseignant titulaire (voir « DÉFINITIONS »). À la différence des enseignants titulaires, les enseignants non titulaires ne bénéficient pas, au cours de leur carrière, de revalorisation automatique de leur traitement brut.

En 2013, la moitié des enseignants sont rémunérés en-dessous du seuil de 2 300 euros nets par mois, l'autre moitié étant au-dessus de ce seuil (FIGURE 2).

2 – Distribution des salaires nets mensuels moyens en EQTP en 2013

	Salaires nets 2013 (en EQTP) (€)	Évolution 2012-2013 (% en € constants)
1 ^{er} décile (D1)	1 801	- 1,2
2 ^{er} décile (D2)	1 954	- 0,9
3 ^{er} décile (D3)	2 079	- 0,8
4 ^{er} décile (D4)	2 194	- 0,9
Médiane (D5)	2 313	- 0,9
6 ^{er} décile (D6)	2 443	- 1,0
7 ^{er} décile (D7)	2 620	- 1,1
8 ^{er} décile (D8)	2 883	- 1,0
9 ^{er} décile (D9)	3 265	- 1,3
D9/D1	1,8	0,0 point

Champ : France entière (hors Mayotte), public et privé sous contrat.

Source : Insee, système d'information SIASP. Traitement DEPP.

Entre 2012 et 2013, les salaires diminuent à tous les niveaux de l'échelle salariale. Le rapport de salaire net entre les 10 % de postes les moins bien rémunérés et les 10 % de postes les mieux rémunérés reste stable, à hauteur de 1,8.

supplémentaires d'un enseignant à temps plein du second degré reste stable (220 euros par mois, en 2012 comme en 2013).

Au total, le salaire brut diminue de 0,6 % en euros constants.

En 2013, du fait de l'augmentation du taux de cotisation salariale dans le cadre de la réforme des retraites de 2010, les cotisations augmentent de 1,3 % en euros constants, s'élevant en moyenne à 520 euros par mois. Ceci explique que le salaire net moyen diminue davantage que le salaire brut.

Le gel du point d'indice et la hausse des cotisations se poursuivent

Le salaire net s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales. Le salaire brut est composé à plus de 80 % du traitement indiciaire brut qui baisse de 0,3 % en euros constants en 2013 (FIGURE 3). Le point d'indice annuel, fixé à 55,5635 euros, n'a pas été revalorisé depuis le 1^{er} juillet 2010 et les postes à plus faible rémunération (enseignants du premier degré et non-titulaires) ont augmenté (voir « MÉTHODOLOGIE »).

Les montants des primes et rémunérations annexes hors heures supplémentaires diminuent de 4,6 % en euros constants entre 2012 et 2013. Cette évolution s'explique entre autre par une baisse de 9,4 % des indemnités versées dans le cadre de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA). En 2013, la GIPA s'applique aux agents dont le traitement indiciaire a évolué moins vite que les prix sur la période 2008-2012.

Les montants des rémunérations pour heures supplémentaires diminuent de 1,2 % en euros constants. Toutefois, en moyenne, la rémunération en heures

La baisse du salaire net moyen est en partie liée au renouvellement de la population enseignante

L'évolution 2012-2013 du salaire net moyen donne une image partielle de la réalité. En effet, elle résulte à la fois de l'évolution de salaire concernant les enseignants présents en 2012 et 2013, mais également de l'évolution du salaire moyen consécutif à un changement de composition de sa population. En 2012, 3,7 % des enseignants quittent le ministère quand en 2013, 3,4 % de nouveaux enseignants y entrent. Le salaire net d'un enseignant à temps plein ayant quitté le ministère en 2012 était de 2 630 euros par mois, tandis que celui d'un enseignant qui y entre en 2013 est de 2 090 euros. Dans ces conditions, on

3 – Éléments du salaire mensuel moyen en 2012 et 2013

	Salaires 2013 en EQTP (€)					Évolution 2012-2013 (% en € constants)				
	Ensemble	Titulaires	Non-titulaires	Premier degré	Second degré	Ensemble	Titulaires	Non-titulaires	Premier degré	Second degré
Salaire brut	2 970	3 018	2 241	2 680	3 198	- 0,6	- 0,6	- 0,3	- 0,1	- 0,8
Traitement indiciaire (TIB)	2 565	2 615	1 814	2 455	2 653	- 0,3	- 0,3	0,7	- 0,0	- 0,4
Indemnité de résidence et supplément familial	60	61	45	61	60	0,5	0,5	1,9	- 0,2	1,0
Primes et rémunérations annexes hors heures sup.	214	211	253	150	264	- 4,6	- 4,4	- 7,8	- 0,2	- 6,0
Rémunérations pour heures sup.	130	131	129	15	222	- 1,2	- 1,3	0,4	- 8,1	0,1
Cotisations sociales (y compris CSG et CRDS)	522	528	427	472	561	1,3	1,3	1,4	1,7	1,2
Salaire net de prélèvement	2 448	2 490	1 814	2 208	2 637	- 1,0	- 1,0	- 0,7	- 0,5	- 1,2

Note : dans l'enseignement privé sous contrat, les enseignants du premier degré et les non-titulaires peuvent effectuer des heures supplémentaires effectives (HSE).

Lecture : la colonne « Ensemble » fait la synthèse des sous-groupes « Titulaires - Non-titulaires » et « Premier degré - Second degré ».

Champ : France entière (hors Mayotte), public et privé sous contrat.

Source : Insee, système d'information SIASP. Traitement DEPP.

comprend que le salaire moyen de 2013 (qui inclut les salaires des entrants) puisse être inférieur au salaire 2012 (qui comprend les salaires des sortants). De plus, l'année 2013 a été marquée par une augmentation du nombre d'enseignants : le nombre d'admis aux concours d'enseignements du public et du privé sous contrat (nouveaux entrants) a augmenté de l'ordre de 30 % (le double dans le premier degré public). Par ailleurs, l'enseignement du second degré a enregistré une hausse du nombre de non-titulaires. De manière mécanique, l'augmentation de ces deux populations a occasionné un accroissement des plus bas salaires.

Le salaire net moyen des enseignants en place 24 mois augmente de 0,3 % en euros constants

Si on se restreint aux enseignants présents en 2012 et 2013, les trois quarts ont été en place les deux années consécutives avec la même quotité. La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP, voir « DÉFINITIONS »),

c'est-à-dire le salaire net moyen des enseignants du ministère de l'Éducation nationale ayant travaillé 24 mois consécutifs en 2012 et 2013, avec la même quotité (voir « DÉFINITIONS »), a augmenté de 0,3 % en euros constants (FIGURE 4). La diversité de situations pour l'autre quart d'enseignants présents en 2012 et 2013 non inclus dans le calcul de la RMPP ne permet pas d'établir un bon diagnostic de l'évolution de salaire. Les différences d'évolutions entre le salaire net moyen et la RMPP s'expliquent donc essentiellement par la différence de salaire moyen entre les entrants 2013 et les sortants 2012.

Parmi les enseignants titulaires, ce sont les professeurs des écoles qui bénéficient de la meilleure évolution de la RMPP (+ 0,7 % en euros constants). Cette évolution est sans doute imputable au premier versement de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) mise en place en août 2013 pour tous les enseignants du premier degré. Dans le second degré, seuls les professeurs certifiés déjà en place en 2012 ont bénéficié d'une légère hausse de leur salaire net (+ 0,2 % en euros constants) : leur traitement indiciaire brut a augmenté de 1,2 % en 2013 et les rémunérations pour heures supplémentaires de 2 %. Toujours compte tenu de l'inflation, les autres enseignants du second degré enregistrent une baisse de leur RMPP. Pour eux, la hausse du salaire brut n'a pas été suffisante pour compenser la hausse des cotisations sociales. ■

4 – Structure des effectifs et évolution des salaires nets mensuels moyens des salariés en 2013 et des salariés présents en 2012 et 2013

	Salariés en 2013			Salariés présents en 2012 et 2013	
	Postes EQTP 2013	Salaires nets mensuels moyens 2013 en EQTP (€)	Évolution 2012-2013 (% en € constants)	% présents-présents (1)	Évolution 2012-2013 (% en € constants)
Ensemble	811 052	2 448	- 1,0	73,3	0,3
Hommes	249 861	2 659	- 1,0	77,3	0,0
Femmes	561 191	2 354	- 1,0	71,5	0,5
Enseignants du premier degré	357 776	2 208	- 0,5	72,5	0,7
Titulaires	353 445	2 217	- 0,5	73,3	0,7
dont professeurs des écoles	347 155	2 221	- 0,5	73,1	0,7
Non-titulaires	4 331	1 440	0,3	8,9	5,3
Enseignants du second degré	453 276	2 637	- 1,2	73,9	0,1
Titulaires	407 505	2 726	- 1,1	78,3	0,1
dont professeurs de chaire supérieure et agrégés	50 556	3 594	- 1,7	78,4	- 0,4
dont certifiés et professeurs d'EPS	283 638	2 577	- 1,1	77,8	0,2
dont professeurs de lycée professionnel	65 566	2 717	- 1,2	81,1	- 0,1
dont PEGC et adjoints d'enseignement	7 745	2 616	0,8	73,3	- 0,2
Non-titulaires	45 771	1 849	- 0,8	29,7	- 0,1

(1) Part des enseignants en poste principal présents toute l'année en 2012 et 2013 et ayant la même quotité de travail les deux années parmi les enseignants en poste principal en 2012. Les enseignants sont ici classés en fonction de leur situation en 2012.

Champ : France entière (hors Mayotte), public et privé sous contrat.

Source : Insee, système d'information SIASP. Traitement DEPP.

MÉTHODOLOGIE

Les données annuelles et en évolution sont produites à partir du système d'information sur les agents des services publics (SIASP). Conçu et produit par l'Insee depuis l'exercice 2009, SIASP recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Pour la majorité des agents relevant de la fonction publique d'État (FPE), il est alimenté par les fichiers mensuels de paye de l'État, les autres données remontant via les déclarations annuelles de données sociales (DADS).

Le poste est l'unité d'observation dans ce système d'information : un poste caractérise l'agent en emploi dans un établissement donné. Au cours d'une même année civile, un enseignant peut avoir occupé plusieurs postes : soit parce qu'il a changé d'établissement en cours d'année (remplacement, mutation), soit parce qu'il est multi-affecté. Un enseignant ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année aura donc deux postes différents et les variables de rémunération caractériseront chaque poste occupé.

Les postes retenus pour le calcul des rémunérations sont des « postes actifs non annexes ». Constitué d'une ou plusieurs périodes de travail d'un agent dans un même établissement, un poste est dit actif lorsqu'au moins une des périodes correspond à des rémunérations d'activité (activités à temps complet, à temps partiel ou au forfait, les cessations progressives d'activité, les congés de maladie ordinaire et les congés de formation). Un poste est non annexe quand, soit le salaire net du poste, indépendamment de sa durée, est supérieur à trois fois le Smic mensuel net (1 121 € en 2013), soit la durée de la période de travail est supérieure à 30 jours, le nombre d'heures de la période est supérieur à 120 heures, et le nombre d'heures travaillées par jour au cours de la période est supérieur à 1,5 heure (conditions simultanément remplies).

Les rémunérations et les postes sont exprimés en « équivalent temps plein annualisé » (EQTP). En effet, les différences liées à la quotité travaillée rendent difficiles les comparaisons de salaires entre les personnels. Afin de faciliter les comparaisons entre personnels et dans le temps, les rémunérations sont prises en compte au prorata du volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet sur l'année. Par exemple, un enseignant ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,4 EQTP (0,5 année * 80 %) rémunéré 25 000 euros par an. Par conséquent, les résultats traduisent ce que perçoit en moyenne un enseignant en poste à temps plein toute l'année.

Les postes d'enseignants se répartissent comme suit :

Ensemble	Postes EQTP 2013	Évolution 2012-2013
Titulaires	760 950	0,0
Non-titulaires	50 102	3,0
Enseignants du premier degré	357 776	1,6
Titulaires	353 445	1,6
Non-titulaires	4 331	- 0,7
Enseignants du second degré	453 276	- 0,8
Titulaires	407 505	- 1,3
Non-titulaires	45 771	3,4

Champ : France entière (hors Mayotte), public et privé sous contrat.

Source : Insee, système d'information SIASP Traitement DEPP.

Avertissement. Dans l'*Insee Première* n° 1564 sur les « Salaires dans la fonction publique d'État » publié en août 2015 par l'Insee, le salaire moyen des enseignants en 2013 est de 2 525 euros nets mensuels (**FIGURE 4**), contre 2 448 euros ici. Les écarts proviennent de différence de champ : alors que notre champ est restreint aux enseignants des premier et second degrés du ministère de l'Éducation nationale, celui de l'*Insee Première* est plus large : il inclut les contractuels admissibles, les enseignants rémunérés par d'autres ministères ainsi que les formateurs et certains personnels d'assistance éducative.

DÉFINITIONS

Enseignants titulaires

Il s'agit des enseignants qui relèvent, dans le premier degré, des corps de professeurs des écoles et d'instituteurs et, dans le second degré, des corps de professeurs de chaire supérieure et agrégés, de professeurs certifiés et d'éducation physique et sportive (EPS), de professeurs de lycée professionnel, de professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) et d'adjoints d'enseignement. Les enseignants du privé rémunérés sur les échelles correspondantes sont assimilés à ce groupe.

Enseignants non titulaires

Il s'agit, dans le premier degré, des instituteurs suppléants (quasi exclusivement dans le privé sous contrat) et, dans le second degré, des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels.

Salaire brut

Il s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités

diverses, y compris le paiement des heures supplémentaires. Il inclut également l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.

Primes et rémunérations annexes

Elles incluent les indemnités représentatives de frais, les montants liés au rachat de jours épargnés au titre du compte épargne-temps, les primes présentant un lien particulier avec un élément statutaire ou indiciaire, les primes fonctionnelles, de mobilité et à dimension territoriale, la prime liée à la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que les rémunérations pour heures supplémentaires.

Cotisations sociales

Elles incluent les cotisations sociales salariées (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage) ainsi que la CSG (contribution sociale généralisée) et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale).

Poste principal

Un salarié peut occuper un ou plusieurs postes de travail. On choisit comme poste principal

en savoir plus

⊕ Bilan social national 2013-2014 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Partie 1 : L'enseignement scolaire, MENESR-DEPP, décembre 2014.

⊕ Michel C., « Les salaires dans la fonction publique d'État », *Insee Première*, n° 1564, août 2015.

⊕ Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Faits et chiffres, La Documentation française, DGAEP, édition 2014.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr